Nations Unies S/PV.6623

Conseil de sécurité
Soixante-sixième année

Provisoire

6623e séance
Mardi 27 septembre 2011, à 10 heures
New York

résident :	M. Mikali	(Liban)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Yang Tao
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Gabon	M. Messone
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

11-51652 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Lynn Pascoe, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Avant de donner la parole à M. Pascoe, je voudrais faire quelques brèves observations liminaires à titre national, en ma qualité de Premier Ministre du Liban.

Je me réjouis de participer à la présente séance. J'arrive d'une région où soufflent actuellement les vents du changement. Hier, le train du Printemps palestinien a quitté la gare, la population palestinienne réclamant la fin de plusieurs décennies d'une injustice historique et d'une occupation ininterrompue. Elle implore la communauté internationale de reconnaître son droit à disposer, comme tous les peuples du monde, d'un État indépendant sur sa terre et demande que cet État occupe la place qui lui revient de droit et naturellement, en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Ce n'est là que l'expression du droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination – un droit qui a été reconnu par l'Assemblée générale il y a plus de 25 ans.

Comme tous ceux qui sont présents ici le savent parfaitement, la Palestine remplit toutes les conditions requises pour devenir un État au regard du droit international : un peuple, un territoire, un gouvernement et la capacité d'établir des relations avec d'autres États. Mais c'est un État sous occupation et c'est pourquoi nous devons appuyer les efforts de l'État de Palestine et du peuple palestinien pour mettre fin à l'occupation, accéder à l'indépendance et jouir du droit au retour.

Les Palestiniens ont fait le choix de la négociation pour régler ce qu'on appelle aujourd'hui communément les questions liées au statut permanent, à savoir Jérusalem, les réfugiés, la sécurité, les frontières, les colonies de peuplement et l'eau. Ces négociations continuent de se heurter au négativisme et à l'intransigeance d'Israël. Les pratiques israéliennes sont le plus grand danger à peser sur un avenir pacifique dans le territoire palestinien. Israël viole le droit international et les résolutions de l'ONU. Il poursuit ses activités d'implantation de colonies, expulse des familles, détruit des maisons, confisque des terres et exerce le contrôle des ressources en eau. Il continue de bâtir le mur de séparation et de modifier le caractère géographique et démographique de Jérusalem-Est dans le but d'effacer son identité arabe.

Au sommet qui s'est tenu à Beyrouth en 2002, les pays arabes ont adopté à l'unanimité une décision stratégique pour parvenir à une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973), du mandat de la Conférence de Madrid et du principe de l'échange de territoires contre la paix. Cette décision, adoptée à l'initiative du Roi Abdullah Bin Abdulaziz Al Saud d'Arabie saoudite et approuvée par les pays de l'Organisation de la Conférence islamique, est connue depuis sous le nom d'Initiative de paix arabe.

Cette paix globale passe aussi par le retrait total d'Israël du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application des résolutions internationales et conformément à la résolution 497 (1981), qui déclare que toute mesure prise par Israël en vue de modifier le statut juridique, physique ou démographique du Golan est nulle et non avenue.

Dans ce contexte, le Liban appuie le droit de la Syrie à récupérer tous ses territoires occupés. Le Liban, au vu des événements qui se déroulent actuellement en Syrie, réitère son souhait de voir l'intégrité territoriale de la Syrie respectée et la sûreté et la sécurité de ses citoyens garanties. Nous espérons que, quelles que soient les réserves émises, chaque partie va maintenant s'engager en vue de la tenue de la réunion préparatoire envisagée par le Quatuor. L'Organisation des Nations Unies entend participer pleinement à cet effort, et le Coordonnateur spécial, M. Serry, est déjà retourné dans la région pour en assurer le suivi avec les deux parties et avec les partenaires du Quatuor.

En ce qui concerne le Liban, une paix globale exige un retrait total d'Israël de tous les territoires libanais occupés dans le sud, en particulier les fermes de Chebaa, les collines de Kfar Chouba et la partie septentrionale du village d'Al-Ghajar. À cet égard,

nous réaffirmons l'attachement du Liban à la résolution 1701 (2006) et à toutes ses dispositions. Nous demandons de nouveau à la communauté internationale de faire pression sur Israël pour qu'il respecte ses obligations en vertu de cette résolution, y compris un retrait complet; qu'il cesse de violer la souveraineté libanaise par voie terrestre, maritime et aérienne; et qu'il passe d'une cessation des hostilités à un cessez-le-feu intégral et à une coopération totale avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) aux fins de l'achèvement de la démarcation de la Ligne bleue. Le Liban réaffirme son droit à délimiter ses frontières maritimes et à exploiter les ressources naturelles, notamment en pétrole et en gaz, qui se trouvent dans ses eaux territoriales et dans sa zone économique exclusive.

Je rends hommage aux forces de la FINUL et réaffirme que le Liban condamne tout acte d'agression à leur encontre. Je salue leurs sacrifices et confirme la poursuite de la coopération et de la coordination entre l'Armée libanaise et la FINUL, qui sera toujours la bienvenue dans le sud du Liban.

S'agissant des relations internationales du Liban, je confirme les paroles prononcées il y a quelques jours par le Président de la République libanaise, M. Sleiman, devant l'Assemblée générale, à savoir que le Liban, en tant que Membre fondateur de l'ONU qui respecte la primauté du droit international, est déterminé à respecter toutes les résolutions de la légitimité internationale, notamment celles qui se rapportent au Tribunal spécial pour le Liban, conformément aux déclarations ministérielles publiées par les Gouvernements libanais successifs.

Nous espérons que le Conseil de sécurité sera toujours un rempart dans la défense du faible contre le fort et de la victime contre l'usurpateur. Les membres du Conseil peuvent être assurés que le Liban recherchera toujours la voie de la justice pour rétablir la paix et demeurera une terre de liberté, de convergence et de modération.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne la parole à M. Pascoe.

M. Pascoe (*parle en anglais*) : Plus d'une semaine de diplomatie intensive à l'ONU a fait ressortir la volonté institutionnelle de l'Autorité palestinienne de diriger son propre État et a vu le Président palestinien demander l'admission d'un État de Palestine à l'ONU. Le Quatuor a pris note de cette demande, et il a demandé la reprise des négociations et engagé les parties à formuler des propositions concrètes portant sur le territoire et la sécurité dans les trois mois suivant la reprise des pourparlers. Le Quatuor a réaffirmé la base légale du processus de paix ainsi que son appui, qu'il a exprimé le 20 mai, à la vision de la paix israélo-palestinienne exposée par le Président Obama. Il a également prié les parties d'éviter les provocations sur le terrain.

À en juger par le déchaînement des passions constaté la semaine dernière, les positions des parties demeurent très éloignées. Nul ne peut nier l'étendue de leur différend, mais certains éléments sont maintenant en place qui pourraient contribuer à renforcer l'efficacité des négociations. Il s'agit notamment d'un calendrier clair, de l'exigence faites aux parties de formuler des propositions, et du rôle actif que doit jouer le Quatuor. Il ne sera pas aisé d'aller de l'avant, mais le moment est à nouveau venu de donner sa chance à la diplomatie.

Je voudrais tout d'abord relever une réussite importante. L'Autorité palestinienne est apte à diriger un État. Ce fort consensus international s'est vérifié à la réunion du Comité spécial de liaison le 18 septembre ici même à New York. Cette réunion a permis de confirmer les évaluations de la Banque mondiale, du Fonds monétaire international et du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient concernant les capacités de l'Autorité palestinienne. Les efforts déployés pour bâtir des institutions publiques solides et redynamiser l'économie palestinienne ont permis d'instaurer une sécurité véritable et d'améliorer la situation économique. Nous félicitons le Président Abbas et le Premier Ministre Fayyad de cette réussite. L'Autorité palestinienne a atteint les objectifs qu'elle s'était fixés il y a deux ans, ce qu'il convient de noter, de préserver et de développer.

C'est pourquoi, à sa réunion, le Comité spécial de liaison a prié le Gouvernement israélien de coopérer davantage, notamment en prenant des mesures pour favoriser la croissance du secteur privé en Cisjordanie et à Gaza, le transfert continu, prévisible et renforcé des recettes fiscales par Israël, et le développement de la zone C. Le Comité s'est déclaré préoccupé par la situation fiscale, qu'un grand nombre d'acteurs ont attribuée aux difficultés structurelles rencontrées par le secteur privé, tout en soulignant l'importance que revêt l'appui des donateurs à l'Autorité palestinienne. À cet

égard, je me félicite que l'Arabie saoudite ait transféré 200 millions de dollars au titre des dépenses de fonctionnement et de développement de l'Autorité palestinienne. Sachant que le déficit de financement atteint 150 millions de dollars pour le restant de l'année, il est essentiel que les donateurs fournissent rapidement un appui supplémentaire pour répondre aux besoins de l'Autorité, y compris pour garantir le paiement des salaires et des contrats.

Lors de leur rencontre de vendredi, les responsables du Quatuor ont déclaré qu'il fallait organiser une conférence des donateurs pour donner un nouvel élan au programme d'édification de l'État. Ils ont également proposé, dans le contexte de la reprise des négociations, d'arrêter de nouvelles mesures qu'ils pourront appuyer à titre individuel ou collectif afin de renforcer l'indépendance et la souveraineté de l'Autorité palestinienne dans la gestion de ses affaires.

J'insiste sur les progrès accomplis dans l'édification de l'État pour une raison précise. Les principaux obstacles à la création d'un État palestinien ne sont pas institutionnels mais politiques : les questions en suspens dans le cadre du conflit entre les parties, la poursuite de l'occupation israélienne, et la persistance des divisions entre Palestiniens.

Vendredi dernier, le 23 septembre, le Président Abbas a présenté au Secrétaire général une demande d'admission d'un État de Palestine à l'ONU. Conformément à la Charte et aux règles de procédure, le Secrétaire général a transmis cette demande au Président du Conseil de sécurité le jour même et en a envoyé une copie au Président de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général respecte les prérogatives du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Le Conseil est à présent saisi de cette demande et il revient à ses membres de prendre une décision sur la question.

Alors que ces délibérations se poursuivent, nous ne devons épargner aucun effort pour aider les parties à revenir à la table des négociations. Le Quatuor va maintenant s'employer à organiser une réunion préparatoire des parties d'ici un mois en vue d'adopter un ordre du jour et une méthode de travail. Je prie les deux parties de consentir à aller de l'avant. Le Quatuor a clairement fait savoir qu'il comptait sur les deux parties pour formuler des propositions globales concernant le territoire et la sécurité dans les trois mois suivant la reprise des négociations.

A ce moment, la volonté des parties de faire des propositions sérieuses afin de répondre aux préoccupations principales de l'autre camp serait véritablement mise à l'épreuve. Cela permettrait également de veiller à ce que les pourparlers se penchent rapidement sur le cœur du problème. L'objectif serait d'accomplir des progrès conséquents en six mois, d'organiser une conférence à Moscou au moment opportun et de parvenir à un accord à la fin de 2012 au plus tard.

Le Coordonnateur spécial, M. Serry, a joué un rôle actif aux côtés des envoyés du Quatuor et du Représentant du Quatuor, M. Blair, pour mettre au point ce cadre. Comme l'a clairement indiqué le Quatuor, les parties doivent s'abstenir de tout acte de provocation afin que les négociations aboutissent. Il a également réaffirmé les obligations des deux parties au titre de la Feuille de route.

Il est bien sûr plus aisé de parler de la reprise des négociations et de leur progression que d'y parvenir, comme cela a pu se vérifier dans les allocutions éloquentes et sincères prononcées par les deux dirigeants devant l'Assemblée générale. Pourtant, en dépit des frustrations et de la méfiance, les deux dirigeants ont tendu la main à la paix, et les deux parties ont entrepris d'étudier attentivement l'appel du Quatuor.

Je n'évoquerai pas en détail, dans mon exposé d'aujourd'hui, l'évolution de la situation sur le terrain ce mois, mais je voudrais mettre en relief quelques questions essentielles. Au cours de la période à l'examen, deux Palestiniens au total ont été tués, dont un militant, et 102 autres blessés, y compris 12 enfants, et deux éléments des Forces de défense israéliennes ainsi que 10 civils israéliens ont également été blessés, ce qui illustre le coût à payer, toujours, dans le conflit en cours.

Dans le climat actuel, il est essentiel que toutes les parties fassent en sorte que leurs forces de sécurité et leur population civile comprennent qu'elles doivent agir de façon responsable. Elles doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour éviter l'escalade et prendre des mesures pour désamorcer rapidement d'éventuelles tensions. Je me félicite du caractère pacifique des grandes manifestations publiques qui ont eu lieu dans les principales villes palestiniennes de Cisjordanie en soutien de la demande d'admission palestinienne à l'ONU.

Il ne faut pas permettre aux extrémistes des deux bords d'envenimer la situation. Le mois écoulé, nous avons vu une recrudescence de la violence de la part des colons israéliens avec, notamment, l'incendie criminel d'une mosquée le 5 septembre, et ce pour la cinquième fois au cours des deux derniers mois. Face à un tel phénomène, les autorités israéliennes doivent faire respecter l'état de droit. Il faut aussi que la sécurité des Israéliens soit assurée, comme le démontre l'agression perpétrée en voiture et à l'arme blanche par un Palestinien venu de Cisjordanie, le 29 août dernier à Tel Aviv, et les rapports israéliens faisant état d'un attentat suicide déjoué à Jérusalem au mois d'août.

La construction de 100 logements a été approuvée à Beit Aryeh, dans le nord de la Cisjordanie, depuis le dernier exposé. Les autorités israéliennes ont également fait part de leur intention d'exproprier les détenteurs de 80 hectares de terres situées aux abords d'un avant-poste d'implantation en Cisjordanie. Les démolitions de structures palestiniennes dans la zone C sont déjà plus nombreuses à ce jour, pour l'année 2011, qu'au cours des deux dernières années. La décision prise aujourd'hui par la commission de planification du district de Jérusalem de continuer l'élaboration des plans prévoyant la construction d'un grand nombre de logements à Jérusalem-Est est particulièrement préoccupante. Nous avons maintes fois réitéré que les activités d'implantation étaient illégales et contraires aux engagements pris par Israël dans le cadre de la Feuille de route.

À Gaza, malgré le retour à un calme précaire fin août, 18 roquettes, y compris des roquettes Grad, ont été tirées sur Israël au cours de la période à l'examen. Nous condamnons ces attaques aveugles qui doivent cesser. Au cours de la même période, les forces israéliennes ont mené quatre incursions et deux raids aériens à Gaza, qui ont fait six blessés parmi les civils palestiniens, dont trois enfants. Nous continuons d'exhorter Israël à faire preuve de la plus grande retenue.

Nous continuons également à appeler à de nouveaux assouplissements des mesures israéliennes de bouclage de Gaza, particulièrement s'agissant de l'importation de matériaux de construction, des exportations et de la liberté de circulation des personnes.

Il n'y a eu aucun changement sur le plan de la réconciliation palestinienne, sur la base des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine, bien que le Président Abbas ait déclaré qu'il espérait que la mise en œuvre de l'accord de réconciliation s'accélérerait dans les semaines qui viennent. Aucun progrès non plus n'a été enregistré en ce qui concerne l'autorisation d'approcher le sergent Shalit, toujours détenu par le Hamas, ou sa libération.

Je voudrais maintenant évoquer brièvement la question du Liban, où la situation reste calme dans son ensemble. Le 20 septembre, dans la Bekaa occidentale, les Forces de sécurité intérieure libanaises ont arrêté quatre hommes et en ont tué deux autres soupçonnés d'être liés aux ravisseurs des 7 ressortissants estoniens enlevés en mars et libérés en juillet. La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée généralement stable. Toutefois, la liberté de circulation de la FINUL a été entravée du fait d'un incident survenu le 13 septembre aux alentours du village de Ayta al-Sha'b, au cours duquel un soldat de la FINUL a été légèrement blessé.

Les violations par Israël de l'espace aérien libanais se sont poursuivies de façon quasi quotidienne, bien qu'à un rythme moindre.

Nous nous félicitons du ferme attachement exprimé par le Président Sleiman à l'égard du Tribunal spécial dans son discours à l'Assemblée générale (voir A/66/PV.11) et réaffirmé par le Premier Ministre, M. Mikati, aujourd'hui.

Dans le nord du Liban, les Nations Unies continuent de travailler en étroite en coordination avec le Gouvernement libanais autour de l'acheminement d'une aide aux ressortissants syriens déplacés, ainsi que des questions de protection et de définition de leur statut. Leur nombre s'élève en tout, d'après nos calculs, à 3780 personnes.

L'accroissement du nombre de ressortissants syriens cherchant refuge de l'autre côté de la frontière est un reflet de l'aggravation de la crise politique et des droits de l'homme en Syrie, qui a fait au moins 2 700 victimes depuis mars. La polarisation est grandissante entre le Gouvernement syrien, qui semble résolu à poursuivre sa politique de répression violente malgré les appels internationaux et régionaux à un changement de cap, et une opposition populaire croissante, qui continue d'organiser des manifestations dans tout le pays.

Le 15 septembre, une coalition de chefs de l'opposition syrienne a annoncé la formation d'un

conseil national syrien et publié une charte de consensus national qui proclame le caractère pacifique, ouvert et non sectaire du soulèvement syrien et son engagement de créer un État moderne qui garantisse la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Nous avons connaissance de rapports faisant état de défections accrues dans les rangs de l'armée et de violences continues contre les militants ainsi que des mauvais traitements qui leur sont infligés, ainsi qu'à leurs partisans.

Le 12 septembre, le Président du Conseil des droits de l'homme de l'ONU a nommé trois experts chargés de mettre sur pied la Commission internationale d'enquête dont le Conseil avait établi le mandat le 23 août. Ils se réuniront cette semaine à Genève pour établir leur programme de travail et définir les procédures à suivre ainsi que pour établir le contact avec les différents protagonistes. Nous soulignons qu'il importe d'établir les responsabilités dans les cas de violations des droits de l'homme commises en Syrie depuis le mois de mars et nous espérons que le Gouvernement de la République arabe syrienne coopèrera pleinement avec la Commission.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Pascoe de son exposé.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.